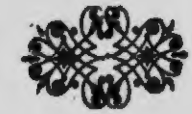
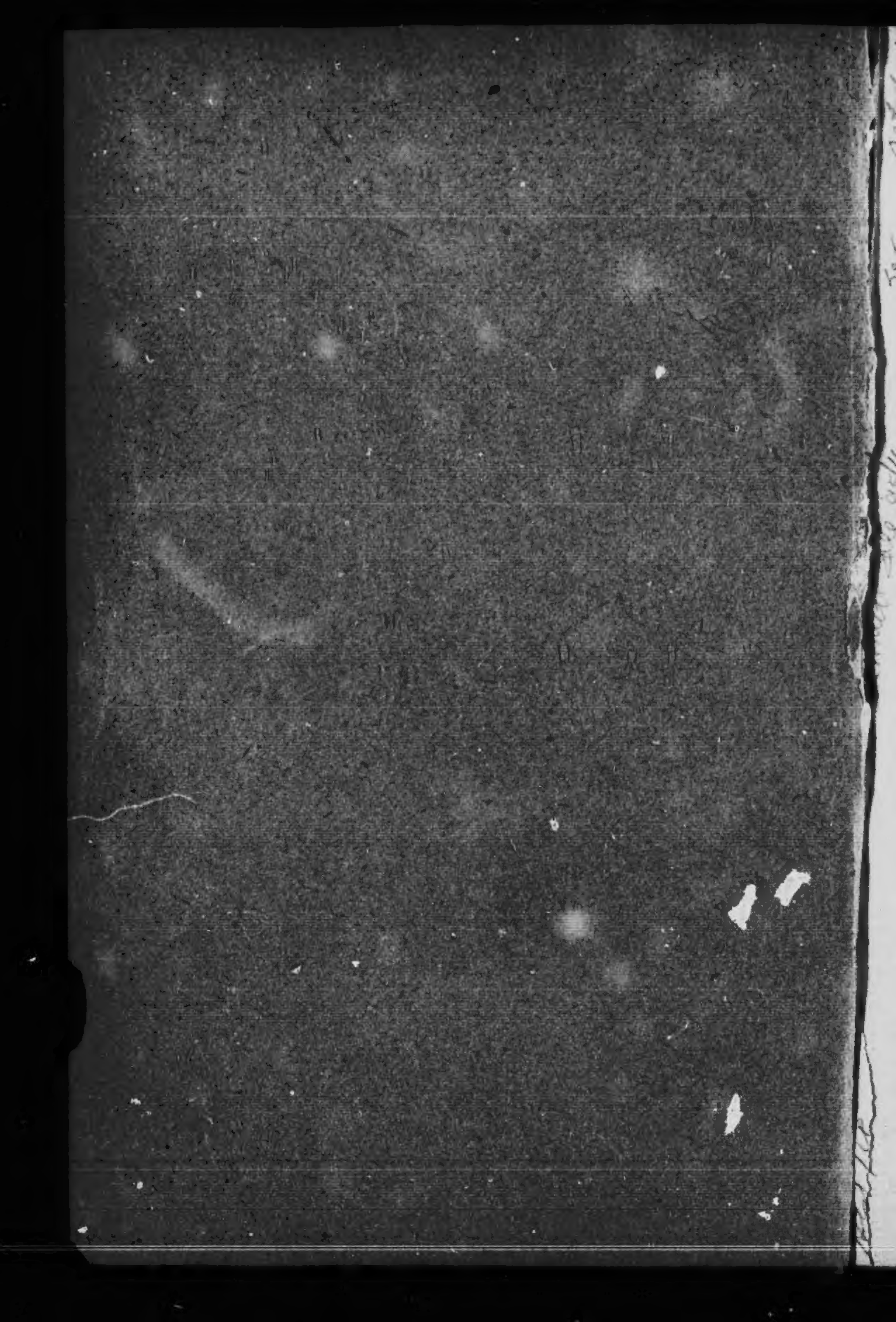
L'ORDRE DES FORESTIERS CATHOLIQUES



CONFERENCE, faite par J. Ernest Cyr, Chef Ranger de la Cour Taché No. 252, dans la Salle du Collège des RR. PP. Jésuites, à Saint-Boniface, Man., le 5 Mai 1908, au profit de l'Œuvre de la Cathédrale.





MONSEIGNEUR (*),

MESDAMES ET MESSIEURS,

Depuis quelque temps déjà, les membres de la Cour Taché, m'avaient invité à donner au public, un aperçu sur l'origine et la constitution qui régit l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Je dois avouer que c'est avec une certaine hésitation que j'ai accédé ce soir à leurs désirs, non que, la tâche ne me soit agréable, mais plutôt, parce que je ressens profondément combien je suis peu à la hauteur du sujet que je suis appelé à traiter.

Cependant, Mesdames et Messieurs, connaissant d'avance votre bienveillance et, comptant surtout sur votre indulgence pour le modeste conférencier, qui ose attaquer devant un auditoire aussi distingué, un sujet autour duquel, si je puis ainsi m'exprimer, pivote aujourd'hui le monde, puisqu'il s'agit de la mutualité, je me hasarde à entrer en scène, avec l'espoir que ces quelques notes jetées épars sur le papier, pourront vous intéresser.

Depuis un temps immémorial, les peuples ont eu une tendance à se former en associations pour s'entr'aider et se protéger. Dans tous les âges et sous tous les climats, on a reconnu ce principe, bien élémentaire pourtant, quoiqu'il ne soit pas toujours mis en pratique, que "l'union fait la force."

(*) Mgr Langevin, Archevêque de Saint-Boniface.

Il serait difficile de dire à quelle époque et en quel lieu les sociétés de secours mutuels prirent naissance. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que cet axiôme de l'union existe depuis le commencement du monde, puisque Dieu qui avait créé l'homme, voulut, dans Sa Divine bonté, qu'il ne fut pas seul à jouir des délices du paradis terrestre, et lui donna une compagne pour partager un bonheur qui, hélas, ne fut que trop éphémère.

Nous pouvons donc dire, en y mettant un peu de bonne volonté, que ce fut là que furent posées les bases de la première société de secours mutuels.

Si l'accord n'a pas été parfait, je ne veux pas faire de récriminations, car j'aurais mauvaise grâce ce soir, Mesdames, d'essayer à fixer les responsabilités. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette union fut plus tard, scellée et sanctifiée par le sang d'un Dieu, dont l'Auguste Mère reçut les prémices aux pieds de la Croix.

Mesdames et Messieurs, quand il s'agit de rechercher l'origine de toutes les grandes œuvres, qui ont édifié et étonné le monde, nous n'avons qu'à tourner nos regards vers la France notre mère patrie, dont nous gardons toujours un tendre et fidèle souvenir. C'est là, à l'ombre de la Croix, que prirent naissance ces nombreuses associations, dans un temps où le pouvoir civil donnait l'exemple de l'union, en partageant avec l'Eglise, la noble mission d'éclairer les peuples, en les protégeant contre les clameurs d'une démagogie qui de nos jours, jette la discorde au sein des sociétés modernes.

Sous le prétexte de donner plus de liberté aux peuples, ces théories fausses et anti-chrétiennes les tiennent enchaînés dans le plus honteux des esclavages, puisqu'elles ne s'ad[illegible]sent qu'à leurs passions. Le sol de l'Europe tremble aujourd'hui, et tout nous fait augurer et présager des catastrophes.

Ah! plut au Ciel, que nous revenions à cette France du moyen âge, où les corporations ouvrières étaient florissantes et prospères. Tout en étant des sociétés ouvrières, les liens corporatifs faisaient de tous les associés les membres d'une même famille. Ils trouvaient dans ces relations la satisfaction d'un besoin de notre cœur, qui recherche l'affection et l'assistance de ceux qui nous entourent et partagent notre sort.

Chacune de ces corporations se doublait d'une confrérie religieuse, qui en était comme l'âme, faisant circuler dans ses membres la sève de la foi et de l'esprit chrétien.

C'était la confrérie qui prenait soin des malades, des orphelins et des veuves, assistait les mourants, ensevelissait les morts, répandait partout l'esprit surnaturel.

Ces grands corps étaient tout imprégnés d'esprit chrétien.

La charité s'unissait à la justice et à la loyauté, pour inspirer les mesures qui prot[illegible]aient la faiblesse contre les excès du travail, la pauvreté contre les convoitises du lucre; c'est ainsi qu'on voit les statuts défendre le travail du dimanche et de la nuit, interdire l'usage de matiè[illegible] inférieures dans la confec-

tion des produits, fixer à un prix modique les articles de nécessité commune ; les gardes du métier confisquaient au profit des pauvres les denrées qui n'avaient pas le poids légal, et brûlaient sans pitié les œuvres mauvaises ou déloyales.

Dans les grandes fêtes religieuses, les corporations, rangées autour des croix de leur paroisse et des bannières de leurs patrons, s'en allaient chantant des psaumes, à la suite du Saint Sacrement et des reliques, le long des rues bordées de leurs boutiques, vers ces immenses cathédrales qu'elles avaient bâties et ornées de leurs sculptures et de leurs vitraux, image d'une société où le Christ régnait en maître sur les âmes et sur les œuvres.

Voilà bien, Mesdames et Messieurs, il me semble, une image bien frappante de nos sociétés de secours mutuels catholiques quant aux principes de foi, qui les animent. Il n'est pas question d'intérêts de métiers dans nos sociétés actuelles, mais nous pouvons avec orgueil, nous réclamer, en dépit de certains esprits forts, des croyances fortes et vivaces de ces anciennes associations qui comptaient un Saint Louis de France comme protecteur.

Mais comme je n'ai pas à parler ce soir d'associations ouvrières, mais des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, je retourne à mon sujet.

Nous avons, Mesdames et Messieurs, la bonne fortune d'avoir dans notre ville, plusieurs sociétés de secours mutuel. Il y a un sentiment qui anime ces différentes associations qui fait, qu'elles travaillent

harmonieusement vers un même but, dans l'accomplissement des devoirs du chrétien envers la famille et la société.

C'est donc de l'union que doit venir le salut des sociétés modernes tant au point de vue moral et matériel. Du reste, l'homme réduit à ses propres forces n'est rien et ne peut rien. Je pourrais en donner mille exemples. Permettez-moi de citer celui de ce voyageur qui s'était engagé dans un chemin creux dont il était impossible de remonter les talus. Arrivé au bout de sa route il trouve le chemin fermé par un roc qui s'était détaché. Le soir étant venu, remonter la longue route était impossible. Le voyageur désespéré se mit à gémir sur son sort malheureux. Mais, d'instants en instants, d'autres voyageurs survinrent, désespérés aussi de trouver le chemin clos, quand le premier eut cette idée: "Unissons nos forces, et peut-être arriverons-nous à déplacer cette pierre," ce qui eut lieu au grand plaisir de tous.

Or, que représente cette route: la vie parsemée d'embûches et de peines; et ces voyageurs; les hommes qui ne peuvent les surmonter qu'en unissant leur force et leur courage.

Ces pensées ont donné lieu à notre époque à la naissance de nombreuses associations qui toutes ont pour but l'amélioration matérielle et morale de l'homme. Parmi ces associations se trouve l'Ordre des Forestiers Catholiques dont je veux vous entretenir ce soir.

Loin de moi, l'idée de vouloir jeter de l'ombre sur les sociétés sœurs de cette ville, qui, je dois leur

en rendre le témoignage, accomplissent une grande somme de bien au milieu de notre population. Mais il me sera bien permis d'exprimer avec quelqu'enthousiasme, les avantages qu'offre à ses membres l'Ordre des Forestiers Catholiques que j'ai eu l'honneur d'implanter dans cette province, il y a onze ans passés.

L'idée qui a présidé à la fondation de notre Ordre a été féconde en bons résultats. Les sociétés secrètes aux Etats-Unis et particulièrement dans l'Etat de l'Illinois étaient une menace pour l'Eglise, en même temps qu'un danger pour les catholiques de ce pays. Je dois dire et j'affirme que ces sociétés ont des tendances funestes et contraires en tous points aux enseignements de l'Eglise.

On ne peut contester qu'il est dangereux pour des catholiques d'être, au point de vue social et moral, en contact direct avec des gens étrangers à nos croyances et qui, bien souvent, n'ont que du mépris et de la haine pour notre foi.

Depuis de nombreuses années, les catholiques de la grande Métropole Américaine, Chicago, sentaient le besoin d'une association, essentiellement catholique et, offrant autant que possible, les mêmes avantages pécuniaires que ceux offerts par les sociétés secrètes. Ce projet fut mis à exécution le 24ième jour de mai 1883, date de la fondation de l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Cette association devait être strictement catholique, ne devant accepter comme membres, que des catholiques pratiquants, faisant à tous sous peine de

l'expulsion, une obligation de remplir leurs devoirs religieux.

Le petit groupe d'hommes qui, il y a vingt ans, fondèrent notre société étaient loin de penser qu'ils venaient de poser les bases d'une société de bienfaisance, destinée à devenir une des plus prospères et des plus puissantes en Amérique ; une société dont les succursales, comme les anneaux d'une chaîne immense relie dans les liens de la fraternité et de la charité des groupes de populations, des rives de l'Atlantique au Pacifique. Les raisons de ce succès sont manifestes. La jeunesse catholique était prête à accepter une société de ce genre, car elle était éminemment adaptée aux besoins du temps. C'était la solution d'un problème que tous désiraient voir résoudre et, elle fut acceptée avec enthousiasme.

Comme dans toute fondation de ce genre, les débuts furent difficiles.

L'état de prospérité auquel nous sommes arrivés, n'a pas été atteint sans rencontrer beaucoup d'opposition.

Notre société, à l'exemple de l'Eglise Catholique, au sein de laquelle, elle a été fondée, a été en butte aux critiques malveillantes et aux préjugés, engendrés par la malice et l'ignorance. Mais, comme toute œuvre, appuyée sur cette foi qui transporte les montagnes, l'Ordre des Forestiers Catholiques a passé victorieusement à travers toutes ces épreuves.

Ayant reçu l'approbation de l'Eglise en même temps que l'appui chaleureux et dévoué du clergé, notre société, doit une grande part de ses succès, aux

paroles d'encouragement des évêques et au zèle infatigable des membres de leur clergé.

L'Ordre des Forestiers Catholiques compte aujourd'hui au-delà de cent mille membres, ayant des cours, ou branches, dans toutes les villes, villages et bourgs, où l'on voit poindre le clocher de l'église surmonté de la croix.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, notre Ordre a été établi sur des bases solides, et avec l'aide de Dieu, il continuera à grandir pour la gloire de l'Eglise Catholique en Amérique.

Les catholiques n'ont plus d'excuses à donner aujourd'hui, pour entrer dans des sociétés qui, si elles ne sont pas absolument secrètes et défendues par l'Eglise, n'en sont pas moins composées d'éléments peu sympathiques à notre foi, puisque nous pouvons leur offrir dans l'Ordre des Forestiers Catholiques une société qui s'inspire des enseignements de l'Eglise et qui est en même temps, une des meilleures sociétés fraternelles qui existe au point de vue des avantages pécuniaires.

La première question que l'on doit se poser avant d'entrer dans une société est celle-ci : Quel est son but ?

Le but pour lequel notre société a été fondée est défini comme suit dans notre constitution :

"Le but de l'Ordre sera d'encourager l'amitié, l'union et la véritable charité chrétienne parmi ses membres; l'amitié en s'aidant les uns les autres par tous les moyens honorables ; l'union, en se secourant mutuellement dans le cas de maladie et d'adversité et en

pourvoyant aux besoins des veuves, des orphelins, et personnes dépendant des membres défunts; la véritable charité chrétienne en faisant aux autres, ce que nous voudrions qu'il nous fût fait à nous-mêmes."

L'AMITIE

Comme l'objet de notre Ordre semble être de se secourir mutuellement dans la maladie et à la mort, vous vous demanderez peut-être, pourquoi l'amitié occupe la première place dans notre constitution. A ceci je réponds, que l'amitié comme une source bienfaisante et vivifiante découle du fait, que nous nous aidons les uns les autres, et que nous secourons les veuves et les orphelins de nos membres défunts. C'est ainsi qu'elle est le premier principe et la première leçon que nous donnons à celui qui devient Forestier. Si, cet enseignement n'était pas compris, à quoi serviraient les autres clauses de notre constitution. C'est comme amis, que nous nous associons pour le bien mutuel.

Nous n'accordons de privilèges spéciaux à personne et donnons les mêmes avantages à tous.

Dans la lutte pour l'existence, au milieu des tracas et des vicissitudes de la vie, l'amitié n'est-elle pas un rayon de soleil qui vient réchauffer le cœur humain en lui apportant, quelque parcelle de ce bonheur, si rare et si éphémère, qu'on pourrait le définir : Un songe de la douleur qui sommeille.

Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est point faite.
O ! divine amitié, félicité parfaite,
Seul mouvement de l'âme où l'excès soit permis,
Change en bien tous les maux où le Ciel m'a soumis !

Compagne de mes pas dans toutes mes demeures,
Dans toutes les saisons et dans toutes les heures,
Sans toi, tout homme est seul ; il peut par ton appui ;
Multiplier son être et vivre dans autrui.

Dans ce siècle où le matérialisme semble régner en maître ; où pour beaucoup, la vie se résume en spéculations, monopoles, jeux de bourses etc.; l'argent est roi et remplace dans le cœur de l'homme, le Dieu de charité qui pieds nus, parcourait les bourgades de la Judée, jetant aux populations accourues sur ses pas, ce cri de sublime amitié, échappé du cœur d'un Dieu qui est tout amour : Aimez-vous les uns les autres.

Ah ! nous ne devons pas mesurer tout ce que renferme la vie humaine et le monde, aux misérables intérêts qui, malheureusement, sont la source de tant de désenchantements et de douleur. Que sont ces choses, comparées au dévouement d'une épouse penchée sur le lit de douleur de celui qu'elle veut arracher à la mort ; de l'amour d'une mère qui, comme une flamme brillante, brûle sur le plus saint des autels. Que sont ces choses encore, comparées au bonheur et au contentement de celui qui, le cœur réjoui, repose au foyer domestique, entouré des êtres qui lui sont chers, uni à eux dans une commune prière, fait monter au Ciel une hymne de reconnaissance, à Celui qui seul peut donner le vrai bonheur. Voilà le genre d'amitié que nous cherchons à cultiver

dans notre société. Parmi les avantages que nous offrons, il y en a beaucoup que l'argent et tout ce qui brille ne peuvent acheter. Malheureusement les tracas et les soucis de la vie, nous font oublier que l'amitié est une obligation et un devoir pour nous et que, nous devrions apprendre et pratiquer les grandes leçons qu'elle nous enseigne. La haine est un fardeau qui pèse lourdement sur le cœur humain; cependant, combien à l'instar des forçats traînent ce boulet qui leur meurtrit le cœur. Au contraire l'amitié met des ailes à l'âme et la fait s'envoler au-dessus des misères qu'engendre le matérialisme.

Quand une fois cette plante divine a pris racine dans le cœur de l'homme, comme le lierre, qu'il fasse soleil ou vent, soir ou matin, elle va à travers bois et plaines, s'enroule aux buissons, contourne les cités, les bourgs et les hameaux, franchit parcs, monastères et palais, elle ne s'arrête qu'au jour où touchant à la tombe de l'ami disparu, elle en presse le marbre, de sa tige vingt fois lui fait une ceinture et, recouvrant l'enclos nu de ses rameaux, en fait un berceau plein de mystère et d'ombre, alors elle s'épanouit en fleurs, sous la douce et bienfaisante rosée des larmes du souvenir.

Malgré ce riant tableau de l'amitié que je viens d'essayer à esquisser, combien de gens se refusent, aux quelques sacrifices qu'elle demande.

Si nous trouvons tant de consolations dans la pratique de l'amitié, faisons donc en sorte qu'elle règne au milieu de nous. Loin de nous les factions, les

haines individuelles; cette acrimonie des luttes politiques, d'où sortent trop souvent, tant de ruines pour les réputations et d'amertume pour ceux qui y participent. Que la voix rude et âpre de l'inimitié, que les amers ressentiments de l'envie et du mépris, ne traversent jamais le seuil de notre société. En un mot, que la guerre que se livrent les passions humaines n'entrent jamais dans notre Ordre, ce temple de la paix, au frontispice duquel sont inscrits ces mots : Aimez-vous les uns les autres.

Frères Forestiers, c'est un devoir pour nous, de mettre en pratique, ce commandement du Sauveur et un bon Forestier ne doit jamais perdre l'occasion de faire du bien à un de ses frères. Cette amitié que vous professez pour votre confrère ne restera pas sans récompense.

C'est un viel axiôme qui dit que l'amour appelle l'amour. Nous pouvons l'appliquer à l'amitié. Je voudrais pouvoir m'adresser ce soir aux pères et aux parents catholiques de cette province, pour leur dire combien il serait avantageux pour leurs fils de participer à cette amitié que leur offre l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Je l'affirme, et je parle appuyé sur les leçons de l'expérience, ce sont les mauvaises associations dans neuf cas sur dix, qui conduisent les jeunes gens en dehors des sentiers de la vertu, quand elles ne les éloignent pas complètement du sein de l'Eglise, en les détournant des devoirs et des obligations que leur impose leur titre de catholique.

Je voudrais encore être entendu de tous les jeunes gens catholiques pour leur dire, que l'évangile que nous prêchons est un évangile de paix et de concorde.

Nous sommes vos frères par les convictions religieuses, nous avons les mêmes devoirs à accomplir. Beaucoup de nos membres sont comme vous à la fleur de l'âge.

Venez dans nos rangs cultiver leur amitié afin que, au milieu des dangers de toutes sortes auxquels plus tard, vous serez exposés, car, vous ne savez pas ce que l'avenir vous réserve, vous puissiez compter sur leurs conseils et leurs sympathies pour vous soutenir à l'heure des défaillances.

L'UNION

Les Forestiers Catholiques pratiquent l'union en s'associant pour se supporter mutuellement dans la maladie et la détresse et, en pourvoyant à l'avenir des veuves et des orphelins qui dépendent d'eux.

D'abord, quel support donnons-nous à nos membres durant leur vie ?

Quand un de nos membres tombe malade et que, par conséquent, il a le plus besoin de notre aide, nous ne l'abandonnons pas. S'il y a un temps où la visite d'un ami fait du bien au cœur, c'est bien, lorsque, cloué sur un lit de douleur, vous le voyez pénétrer dans votre chambre, à travers le filet de lumière que projètent les tentures à demi closes de vos croisées.

Cet homme, cet ami, c'est pour le malade un ange consolateur, qui penché sur son chevet lui souffle tout doucement à l'oreille des paroles de consolation et d'espoir.

O ! oui, Mesdames et Messieurs, il y a encore des choses dans ce monde qui n'ont pas de valeur monétaire et que, cependant, aucun argent ne peut acheter. L'or et l'argent peuvent varier en valeur, mais la bonté et la bienfaisance, jamais.

Chacune des Cours de notre Ordre a un comité de visiteurs, chargés de visiter les malades. Ce comité s'enquiert de leur état et après avoir endossé, le certificat du médecin, nous payons au malade la somme de $5.00 par semaine, pendant douze semaines.

S'il est bon d'appartenir à une société de ce genre, même quand le malade se trouve au sein de sa famille, entouré de tous les soins que l'amour d'une épouse, d'une mère ou d'une sœur peut procurer ; combien, à plus forte raison, n'est-il pas avantageux d'appartenir à notre société pour celui qui, vivant loin des siens, au milieu d'étrangers, bien souvent sans ressources et sans amis, est frappé de maladie.

Quand un Forestier Catholique se trouve dans les circonstances que je viens d'énumérer, il n'a qu'à s'adresser à la Cour la plus proche de la localité où il se trouve et, il recevra les mêmes secours que sa Cour aurait pu lui procurer.

Notre constitution nous ordonne encore, de nous aider les uns les autres par tous les moyens honorables. Quand un membre est sans travail, que les soucis du lendemain assombrissent l'horizon de la

famille, et que la détresse, pour ainsi dire, est au seuil du foyer domestique, nous tendons une main secourable au frère affligé.

Un grand écrivain anglais, Macaulay, a dit quelque part que : Ce qu'il y a de nouveau dans le monde ce n'est pas la misère, car elle est de tous les temps ; c'est l'intelligence qui la trouve et l'humanité qui la soulage.

J'arrive maintenant, à une des parties les plus importantes de notre constitution, je veux parler de l'assurance sur la vie de nos membres.

Nous accordons des certificats d'assurance jusqu'au montant de $2,000.00.

La collection de ce fonds d'assurance se fait mensuellement par une taxe imposée sur chaque membre, la dite taxe étant proportionnée à l'âge de l'entrée des membres.

Notre système est uniforme et, nous n'avons que douze appels mortuaires par année, par conséquent nous savons ce que nous avons à payer chaque mois.

Je ne sais pas, Mesdames et Messieurs, si je devrais parler de la nécessité qu'il y a pour tout homme de faire assurer sa vie. La chose est tellement rationnelle et comprise aujourd'hui, que je sens presque le besoin de m'excuser auprès de vous, en vous soumettant cette proposition :

L'homme doit-il assurer sa vie ?

Heure par heure, jour par jour, semaine après semaine, l'homme se débat, travaille et lutte, pour atteindre le but de ses ambitions dans le monde.

L'amour du gain a bien des courtisans, l'ambition des honneurs qui bien souvent ne sont que fictifs, est le rêve caressant de bien des gens, qui subissent cet esclavage.

On sacrifiera le confort, le repos et la paix intime pour atteindre cet idéal. Dans le tracas des affaires, les hommes se meuvent dans le cercle étroit des choses matérielles, oubliant parfois celui de la famille.

Et cependant au milieu de cette vie d'agitations, d'espoirs et de calculs, combien réfléchissent à cette chose si certaine et inévitable, la fin de cette vie. La mort, cet hôte toujours inattendu, frappe sans pitié et, jamais ne remet la partie Quand elle vient, elle emporte tout. Que de brillantes espérances s'évanouissent à son apparition. Que de tristesses et de larmes inondent le cœur qui hier encore, vibrait harmonieusement sous l'action d'un bonheur qui semblait sans mélanges.

C'est à ces derniers moments, où la vie s'envole sous le souffle de la mort, que l'on pense, trop tard hélas! combien on s'est bercé d'illusions.

Quelles poignantes douleurs ne doivent-elles pas étreindre le cœur de celui qui, entouré de ceux qu'il aime et qui lui tendent les bras dans un adieu suprême, songe qu'il va laisser une veuve et des orphelins, sans avoir pourvu à leur assurer le pain de l'existence.

Oui, Mesdames et Messieurs, la mort cette grande faucheuse, broie dans une même poussière, et les fleurs les plus brillantes et les plus belles espérances.

Combien de veuves éplorées au lendemain du drame qui a ravi le chef de la famille, regardent tristement à travers le voile de deuil, de quel côté doit venir le pain de leurs enfants.

Je connais bien des gens qui s'honorent de donner l'aisance et le confort à leur famille et qui, cependant, ne réfléchissent pas que la mort peut d'un moment à l'autre, plonger cette dernière dans la misère.

Ah! il me semble, que nous devrions considérer ces choses sérieusement.

Que ceux qui n'ont pas encore pris d'assurance sur leur vie, s'empressent de le faire. Ne remettez pas à demain, il sera peut-être trop tard.

Nous ne pouvons contrôler l'avenir, car il appartient à Dieu.

LA VERITABLE CHARITE CHRETIENNE

Faites aux autres ce que vous voudriez que l'on vous fit à vous-même.

Ce divin précepte définit d'une manière bien claire les devoirs et les obligations des hommes les uns envers les autres. Nous essayons, comme Forestiers Catholiques, à pratiquer cette vertu, en faisant du bien à nos semblables, soit par les conseils, l'exemple et l'encouragement. La charité comprend encore l'oubli des injures et de la calomnie. En un mot elle est un des principaux articles de notre constitution.

Je n'entrerai pas, Mesdames et Messieurs, dans les détails financiers et autres de notre société, je craindrais que leur aridité ne soit ennuyeuse pour l'auditoire qui me fait l'honneur de m'écouter. On n'aura d'ailleurs qu'à consulter notre constitution et nos règlements. J'ai essayé dans ces quelques lignes de vous donner une idée bien pâle des principes qui gouvernent l'Ordre des Forestiers Catholiques. J'ose espérer être assez heureux pour avoir rencontré quelque peu votre approbation, en vous demandant, de patroniser les sociétés de secours mutuels, que nous avons dans notre ville. Je vous demande encore une fois, Messieurs, de vous placer sous notre bannière, de vous enrôler dans cette armée des Forestiers Catholiques qui compte aujourd'hui audelà de cent mille membres, la fleur de la jeunesse catholique en Amérique.

En ce faisant, vous assurerez l'avenir de ceux qui vous sont chers, en même temps que, vous vous serez assuré pour vous-mêmes des secours dans la détresse et la maladie.

Vous vous serez acquis l'amitié de ces cent mille hommes qui vous seront fidèles à travers les vicissitudes de la vie.

A vous, Mesdames, de nous aider dans la propagande que nous faisons pour amener vos époux, vos fils et vos frères dans nos rangs.

A vous surtout jeunes femmes, qui n'avez goûté de la vie que les joies et les illusions, vous vous enivrez d'un bonheur, que vous prodiguez généreusement à tous ceux qui vous entourent, dans le sanctuaire de la famille. Lorsque penchée sur le berceau de vos chers petits enfants, votre cœur maternel se dilate et correspond avec tant de grâce à leurs sourires, vous oubliez que ce poème d'amour qui chante en votre âme d'épouse et de mère, peut se changer en une réalité pleine d'angoisses et de souffrances. Aidez-nous. Vous vivez dans une atmosphère où tout respire le bonheur. Les soucis du lendemain ne se sont pas encore appesantis sur vos jeunes fronts.

Mais tout pénible que ce soit, il faut bien faire la part des déceptions amères que vous réserve peut-être l'avenir et, vous préparer à ces inévitables déchirements de l'âme que vous causera la perte de celui qui aujourd'hui, vous entoure d'affection et de bien-être. Demain peut-être, morne et triste, il vous faudra conduire de pauvres orphelins sur le chemin

du cimetière, pour y prier snr la tombe de leur père. Aidez-nous. Vous avez le don de la persuasion et, étant l'ange du foyer et l'âme de la famille, nous savons que rien ne résiste à vos prières.

Oui, en faisant entrer vos époux dans notre société, vous aurez doublement conquis leur cœur car, même après leur mort, comme une urne où reposent des cendres bénies, votre cœur conservera le bien doux souvenir de celui qui même au-delà de la tombe, pourvoiera à votre subsistance et à celle de vos enfants.

Monseigneur, je disais il y a quelques instants, que notre société devait ses succès aux paroles d'encouragement de Nos Seigneurs les Evêques et de leur clergé.

Permettez-moi, Monseigneur, de venir ce soir, au nom des Forestiers Catholiques, devant cet auditoire si nombreux et si distingué, offrir à Votre Grandeur, l'hommage respectueux de notre profonde reconnaissance, pour l'encouragement et la haute protection dont nous avons été l'objet de Votre part.

L'union dont j'ai dit quelques mots, offre ce soir il me semble, un spectacle bien consolant pour le cœur de notre bien-aimé Pasteur.

Nous avons voulu, Monseigneur, en consacrant les recettes de cette séance à l'œuvre si belle de la cathédrale, offrir à Votre Grandeur un faible témoignage de notre attachement et de notre amour filial. C'est ainsi que nous avons voulu démontrer, sur un champ bien modeste, il est vrai, ce qu'est l'unité catholique.

Le nombreux auditoire qui nous a fait l'honneur de se rendre a notre appel est venu, j'en suis sûr, dans un double but : un peu peut-être pour les Forestiers et beaucoup pour aider à cette œuvre si chère à Votre Grandeur.

